



AVIS PUBLIC D'APPEL D'OFFRES

PAVAGE DE LA RUE DE LA GARE – AO2024-0429

La Ville de Léry demande des soumissions pour des travaux de pavage situé sur la rue de la Gare. Les travaux consistent sommairement à l'organisation de chantier ainsi que la gestion de la circulation, de changer le puisard en PEHD à triple parois intérieur et extérieur, de retirer le pavage existant, ajouter de la pierre concassée MG-20, ajouter de l'enrobé bitumineux conventionnels, raccorder le tout avec le pavage existant, ajuster les structures, ajouter des dos d'âne, marquer la chaussée, démolir les bordure existante et les reconstruire conformément pour finalement réfectionner la partie gazonnée.

Les documents de soumissions peuvent être obtenus, à compter du 29 avril 2024, en s'adressant au Système Électronique d'Appels d'Offres (SÉAO) sur le site internet à l'adresse suivante : www.seao.com. Les documents ne peuvent être obtenus que par l'intermédiaire du SÉAO. Ne seront considérées que les soumissions préparées sur les formulaires fournis ou indiqués dans les documents d'appel d'offres.

Toute soumission doit être présentée dans une enveloppe cachetée portant la mention « **Ville de Léry – Pavage de la rue de la Gare – AO2024-0429** » et adressées au SERVICE DU GREFFE, Ville de Léry, 1, Rue de l'Hôtel-de-Ville, Léry, province de Québec, J6N 1E8.

Toute soumission doit être déposée physiquement au Service du greffe de la Ville de Léry, à l'adresse mentionnée précédemment, au plus tard à **10 h 00, le mardi 21 mai 2024**. Les soumissions seront ouvertes publiquement, au même lieu et au même jour, à compter de 10 h 01. L'heure officielle sera celle de l'horloge du responsable de l'ouverture des soumissions. Toute soumission reçue après la date ou l'heure indiquée sera refusée.

Pour obtenir tout renseignement relatif au présent appel d'offres, le soumissionnaire doit **obligatoirement communiquer par courriel** avec monsieur Michel Morneau, directeur général à la ville de Léry, à l'adresse suivante: Adresse courriel : dg@lery.ca

La Ville de Léry s'engage à n'accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues. Elle n'assume aucune obligation ni frais envers les soumissionnaires.

Léry, le 29 avril 2024



Michel Morneau, Urb.
Directeur général et Greffier trésorier